

# CHARTRE DE DÉONTOLOGIE DE L'ASSOCIATION EUROLAB-FRANCE

---

Cette chartre définit les règles de déontologie et de conduite s'imposant aux membres de l'association en matière d'indépendance, d'impartialité, d'intégrité et de confidentialité.

Cette chartre repose sur cinq principes que les membres doivent respecter et appliquer.

## 1. INDEPENDANCE ET IMPARTIALITE

- Avoir une intégrité rigoureuse dans un esprit d'équité et responsable vis-à-vis de tous,
- Avoir une attitude impartiale caractérisée par l'absence de tout préjugé et de parti pris,
- Appliquer les règlements en vigueur, normes, ainsi que les documents (procédures, modes opératoires, instructions) applicables aux contrôles, essais et étalonnages,
- Signaler immédiatement tout conflit d'intérêts découlant notamment de vos relations personnelles et professionnelles.

## 2. TRANSPARENCE

- S'assurer de l'accès et de la traçabilité des sources scientifiques et techniques diffusées au sein de l'association.

## 3. RESPONSABILITE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

- Contribuer à la qualité des travaux de l'association par des échanges argumentés et justifiés se reposant sur des données rigoureuses.

## 4. PARTAGE ET CONFIDENTIALITE

- Respecter l'obligation de réserve dans le partage d'informations,
- S'assurer de la non-divulgence d'informations confidentielles
- Respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers.

## 5. RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

- Intégrer les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans les actions, en prenant en compte l'intérêt de toutes les parties prenantes.